

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 15 promulguant dans la Colonie le décret du 21 juillet 1910 portant modification de l'article 33 de celui du 3 juillet 1897 sur les indemnités de déplacement et les passages du personnel colonial.

n° 15

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
18 janvier 1911

Numéro JO
n° 171 du 01/02/1911

Date du numéro
1 février 1911

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Officier de la Légion d'Honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 21 juillet 1910 portant modification de l'article 33 de celui du 3 juillet 1897 sur les indemnités de déplacement et les passages du personnel colonial.

TEXTE INTÉGRAL

Article premier. — Est promulgué à la Côte Française des Somalis, pour y être exécuté suivant sa forme et teneur, le décret du 21 juillet 1910 portant modification de l'article 33 de celui du 3 juillet 1897 sur les indemnités de déplacement et les passages du personnel colonial. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et publié au Journal Officiel de la Colonie.

P. PASCAL Par le Gouverneur : **Le Secrétaire Général, CASTAING.**